

REQUIEM POUR UN CADAVRE

*Mariève Lacroix et Jérémie Torres-Ceyte**

Le respect du cadavre peut faire l'objet d'une réflexion transversale dans les droits français et québécois. En effet, plusieurs mouvements contemporains se conjuguent au profit de la survie d'une protection juridique du cadavre à travers le vecteur de la dignité humaine. On peut penser, au Québec, au Projet de loi 66 sur les activités funéraires, sanctionné en février 2016 et, en France, à l'entrée en vigueur en 2008 de l'article 16-1-1 du *Code civil* qui impose le respect du corps après la mort.

Empruntant librement la structure d'un essai théâtral, les auteurs proposent quelques jalons de réflexion sur la détermination du moment de la mort (acte I), une clarification du statut juridique du cadavre (acte II), une protection du défunt au temps de la mémoire des proches (acte III), ainsi qu'au temps de l'oubli (acte IV), menant au dénouement ultime, certes inévitable (acte V).

Respect for human cadavers can be the object of an interdisciplinary reflection in French and Quebec law. In fact, several contemporary movements have joined together for the benefit of preserving the legal protection of human cadavers through the vector of human dignity. In Quebec, Bill 66 on funeral operations comes to mind (sanctioned in February 2016), as does, in France, the coming into force in 2008 of article 16-1-1 of the *Civil Code*, which imposes a duty to respect the human body after death.

Borrowing the structure of a theatrical essay, the authors reflect on issues related to the determination of the moment of death (Act I), the legal status of corpses (Act II), the protection of the deceased through the memories of those close to them (Act III), as well as once they are forgotten (Act IV), all leading to the ultimate and inevitable denouement (Act V).

* Mariève Lacroix, Vice-doyenne aux études et professeure agrégée, Section de droit civil, Faculté de droit, Université d'Ottawa (LL.B. (Université de Montréal), LL.M. (Université de Montréal), Master 2 (Université Paris I – Panthéon-Sorbonne), LL.D. (Université Laval)). L'auteure remercie la Chambre des notaires du Québec pour le soutien offert grâce à la subvention obtenue en lien avec le sujet développé. Jérémie Torres-Ceyte, Docteur en droit privé, Université d'Aix-Marseille et Université de Montréal, agent de recherche de la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil (LL.B. (Université de Montréal), Licence en droit (Aix-Marseille Université), Master (Aix-Marseille Université)).